



COEURFOREST

Groupement Forestier d'Investissement



CHARTRE DE GESTION DES FORÊTS DES GFI COEURFOREST



SOMMAIRE

INTRODUCTION

1. AMBITIONS ET PRINCIPAUX ENGAGEMENTS

2. LA SYLVICULTURE MELANGÉE À COUVERT CONTINU (SMCC)

Une garantie forte pour la protection de l'écosystème forestier

3. PROTECTION ET DÉVELOPPEMENT DES SERVICES ECOSYSTÉMIQUES

Focus sur le monitoring et la méthodologie retenue

SIGNATURES

Date de création : le 05/07/2024

Date de mise à jour : le 05/04/2025

INTRODUCTION

Les GFI CoeurForest ont été créés avec la conviction que le capital naturel sous-tend l'ensemble des autres capitaux. Ainsi, leur premier objectif est de préserver et développer cet écosystème précieux. C'est là le point de départ des GFI CoeurForest et c'est, là aussi, leur horizon.

Une approche singulière

L'équipe de gestion des GFI CoeurForest travaille donc au profit de la forêt pour le compte de ses Associés. Elle défend ainsi une approche qui est à la fois écologiquement vertueuse, pour la forêt, et économiquement vertueuse, pour ses investisseurs.

Cette approche singulière se fonde sur :

- des convictions et une conscience écologique fortes ;
- des ambitions en termes de préservation et développement des écosystèmes forestiers ;
- des engagements en matière de services écosystémiques ;
- des déclinaisons concrètes de chacun de ces engagements sur le terrain, sous forme d'actions systématiques et mesurables, fondées sur des approches et des protocoles scientifiques.

C'est l'objet de ce document synthétique qui vise à éclairer la compréhension des ambitions de Sogenial Immobilier et des GFI CoeurForest concernant la gestion de leurs forêts en cherchant à préserver, développer et valoriser, à chaque fois que cela est possible et pertinent, les services écosystémiques essentiels qui nous sont rendus par la forêt.

L'Homme, comme partie des écosystèmes

Nous sommes convaincus que l'équilibre des écosystèmes est fragile, fait d'interconnexions tant fortes que plus subtiles. Aujourd'hui, cet équilibre est bouleversé et fait face aux défis que lui pose le changement climatique.

Notre conviction est que l'Homme fait partie de ces écosystèmes, qu'il doit s'abstenir de détériorer l'équilibre de ces derniers (pollution atmosphérique et des sols) et qu'il peut également, par endroits, contribuer à le préserver, ou le rétablir.

Les services écosystémiques forestiers : un réservoir de valeur(s) à protéger et à développer

Les écosystèmes rendent de nombreux services à l'Homme et au reste du Vivant. Dans les forêts, ces services écosystémiques incluent notamment :

- la production de bois, baies, champignons, plantes aromatiques et médicinales ;
- la séquestration de CO₂ (dans la biomasse via la photosynthèse, dans les sols, dans la litière) ;
- l'abri de biodiversité (animale, végétale, micro-organique) ;
- la qualité et la stabilité des sols (effet anti-érosion) ;
- la participation au cycle de l'eau (la forêt capte, retient, filtre, redistribue l'eau) ;
- la régulation du climat (il fait plus frais et humide en forêt) ;
- les loisirs et les services paysagers ;
- les services thérapeutiques, voire spirituels...

Des études scientifiques, rassemblant des écologues et économistes, démontrent que ces services écosystémiques ont une valeur économique élevée mais pas forcément un prix, car il n'existe pas systématiquement un marché sur lequel s'échangent ces services en contrepartie d'un paiement.

Cela commence à être le cas pour certains des services écosystémiques autre que la production de bois. C'est le cas de la séquestration de CO₂, avec l'émergence d'un marché des crédits CO₂ (en France, via le Label Bas Carbone). C'est aussi le cas de l'abri de biodiversité qui commence à être valorisé dans différents cadres méthodologiques, soit pour donner lieu à des crédits biodiversité, soit en tant que co-bénéfice de la séquestration de CO₂.

Lorsque l'on considère la structure de la valeur vénale (le prix) d'un hectare de forêt aujourd'hui, on constate que celle-ci, lors d'une expertise, ignore très largement la valeur économique des services écosystémiques car elle est fondée essentiellement sur deux facteurs que sont :

- le prix du foncier, en prenant pour référence le prix des terres agricoles alentours. Cela représente généralement environ 10-20% de la valorisation technique d'un actif forestier ;
- le prix du matériau bois que produit la forêt qui se fonde sur le volume de bois sur pied par essence, la qualité du bois et le cours de chaque essence par qualité. Cela représente environ 80-90% de la valorisation technique d'un actif forestier.

Ainsi, ce type de valorisation technique conduit à un prix moyen de l'hectare de forêt qui intègre la valeur du foncier et du matériau bois (et parfois celle de certains baux mis en place dans les forêts pour la chasse ou la pêche), mais qui ignore la valeur économique totale de tous les autres services écosystémiques.

Or, si l'on se fonde sur les études scientifiques concernant les services rendus par les écosystèmes forestiers en France métropolitaine, la valeur économique totale d'un hectare de forêt serait *a minima* plus de sept fois supérieure si l'on intègre, outre la valeur du sol et du matériau bois, celle de tous les autres services écosystémiques. A ce sujet il est utile de se référer à l'étude du Centre d'Analyse Stratégique de 2009, *Approche économique de la biodiversité et des services liés aux écosystèmes, Contribution à la décision publique*, partie « Synthèse opérationnelle »¹. En outre, l'ESVD² publie régulièrement des travaux de synthèse de la recherche globale, montrant des une valeur économique de plus de 15 000 € par hectare et par an pour les services des forêts tempérées, en intégrant notamment la valeur économique du service pollinisation qui y représente plus de 57% du total.

Aussi, éclairée par ces travaux et ces ordres de grandeurs, l'équipe de gestion des forêts des GFI CoeurForest estime qu'il convient de pratiquer ou mettre en place une sylviculture adaptée à l'objectif de préserver et développer autant que possible l'ensemble des services écosystémiques rendus par les forêts. En cela, la Sylviculture Mélangée à Couvert Continu (SMCC) apparaît être l'option la plus pertinente.

Enfin, l'équipe de gestion des forêts des GFI CoeurForest, est convaincue – pour les pratiquer sur le terrain – des vertus pédagogiques, sociétales et thérapeutiques de la Nature. Son action et les investissements des GFI ont ainsi pour but de favoriser :

- la gestion raisonnée et durable de l'écosystème forestier ;
- la connaissance et la préservation de la biosphère ;
- la réduction de l'impact des activités anthropiques sur la Nature ;
- le bien-être des espèces vivantes ;
- la (re)connexion à la Nature ;
- la justice environnementale.

¹ Source : Centre d'Analyse Stratégique, *Approche économique de la biodiversité et des services liés aux écosystèmes, Contribution à la décision publique*, Bernard Chevassus-au-Louis, président du groupe de travail, Jean-Michel Salles, vice-président, Jean-Luc Pujol, rapporteur général / Rédacteurs principaux : Sabine Bielsa, Bernard Chevassus-au-Louis, Gilles Martin, Jean-Luc Pujol, Dominique Richard, Jean-Michel Salles.

Voir rapport entier sur : https://strategie.archives-spm.fr/cas/system/files/rapport_18_biodiversite_web.pdf

² Voir Ecosystem Services Valuation Database (ESVD) :

https://www.esvd.info/files/ugd/53b4f9_253d1642b86b43b087a63a39ca962f64.pdf

1. AMBITIONS ET PRINCIPAUX ENGAGEMENTS

Ambitions

Les GFI CoeurForest s'engagent à une gestion durable des forêts ainsi qu'à la préservation et au développement des services écosystémiques de leurs forêts.

Concrètement, cela passe par une optimisation de la séquestration de CO2 et une certification systématique de la durabilité de la gestion, ainsi qu'une préservation de la biodiversité. Cela passe également par une valorisation sociétale de la forêt en menant des actions de sensibilisation, d'éducation à la forêt et par une priorité donnée à l'emploi local et aux circuits courts.

Principaux engagements

Les équipes de gestion des GFI CoeurForest s'engagent à poursuivre les objectifs suivants :

- conduire une gestion durable des forêts, une optimisation et une valorisation de la séquestration de CO2 (en ligne avec l'article L.121-2 du Code forestier³ et l'article 76 du Code général des Impôts⁴) et une certification systématique de la durabilité de la gestion. Ainsi, les forêts détenues par les GFI feront l'objet :
 - o de projets Label Bas carbone d'optimisation de la séquestration de CO2, avec de potentiels co-bénéfiques (par exemple : impact positif sur la biodiversité) ;
 - o d'une mise en place systématique de plans simples de gestion (PSG), agréés par le Centre National de la Propriété Forestière(CNPF) et approuvés par l'Assemblée Générale. Ces PSG établissent, les principaux travaux et coupes prévus, en précisant les calendriers et, éventuellement, un budget prévisionnel, les montants et les charges liés aux travaux d'amélioration et aux dépendances ;
 - o d'une certification systématique PEFC (*Program for Endorsement of Forest Certification*) et/ou FSC (*Forest Stewardship Council*) pour attester du caractère durable de la gestion forestière des forêts des GFI ;
 - o d'un audit carbone systématique des forêts et, à chaque fois que cela est possible et significatif, d'une estimation des travaux à mettre en œuvre pour optimiser la séquestration carbone du massif (boisement de parcelles non boisées, reboisement de parcelles abîmées, balivage ou autre méthodologies éligibles au LBC à venir...) ;
- préserver ou instaurer un mélange des essences et à une diversité des maturités des peuplements, en visant un équilibre entre feuillus et résineux, conforme à une Sylviculture Mélangée à Couvert Continu (SMCC) ;
- préserver la biodiversité dans les forêts détenues par les GFI au travers de, lorsque cela est possible:
 - o des projets Label Bas Carbone permettant de valoriser, en ligne avec l'article L.121-2 du Code forestier et l'article 76 du Code général des impôts, les efforts additionnels réalisés pour protéger, maintenir, ou développer la biodiversité ;

³ L'article L.121-2 du Code forestier dispose notamment que :

« L'Etat encourage le déploiement de méthodes et de projets pouvant donner lieu à l'attribution de crédits carbone au titre du label " Bas-Carbone " en faveur des pratiques sylvicoles durables, sur l'ensemble du territoire. »

⁴ L'article 76 du Code général des Impôts dispose notamment que :

« 1. En ce qui concerne les bois, oseraies, aulnaies et saussaies situés en France, le bénéfice agricole imposable provenant des coupes de bois est fixé à une somme égale au revenu ayant servi de base à la taxe foncière établie sur ces propriétés au titre de l'année de l'imposition. Le régime prévu au premier alinéa est également applicable au bénéfice agricole provenant de la captation de carbone additionnelle réalisée dans le cadre de projets forestiers admis au label " bas-carbone " mentionné à l'article L. 121-2 du code forestier et qui sont mis en œuvre pour assurer le boisement ou la reconstitution de peuplements forestiers dégradés. »

- la réintroduction d'espèces locales à chaque fois que cela est possible et pertinent, en fonction, notamment, des contraintes induites par le changement climatique ;
- l'introduction d'espèces nouvelles, plus résistantes au changement climatique et à ses conséquences, avec l'assistance et l'éclairage du Conseil scientifique des GFI ainsi que des interlocuteurs externes existants : INRAE, ONF, DSF (Département Santé des Forêts), CNPF... ;
- la préservation de la faune et de la flore et de la biodiversité en général, en intégrant une politique de protection des biotopes, micro-habitats, des sols et, notamment, l'usage de pistes forestières et cloisonnements pour les interventions mécaniques dans les forêts détenues par les GFI.

Les GFI sont favorables à une forêt la plus biodiversée possible, à la préservation des sols, au maintien du couvert forestier, au mélange d'essences et, plus largement à une Sylviculture Mélangée à Couvert Continu (SMCC). C'est pourquoi, les documents de gestion des actifs forestiers des GFI ne comporteront pas de coupe rase planifiée lorsqu'ils seront mis à jour.

- prendre systématiquement en compte les débouchés possibles locaux (scieries, menuisiers, ébénistes, papetiers...), en fonction des essences, des besoins des acheteurs locaux et des capacités des scieries et industriels locaux (essences, diamètres...) et en favorisant les circuits courts, avec une priorité donnée aux acteurs locaux, dans un rayon cible de 100 km autour du massif ;
- participer au développement de l'importance sociétale de la forêt à travers plusieurs moyens possibles :
 - vulgarisation de la sylviculture ;
 - animations thématiques sur la foresterie ;
 - promotion des promenades pédagogiques dans le cadre scolaire ;
 - ouverture des forêts pour permettre le passage du gibier et des riverains ;
 - développement de projets en relation avec le bien-être et la santé ;
 - introduction de parcours thématiques sur la reconnaissance de la faune et de la flore, des bienfaits environnementaux, sociétaux et thérapeutiques de la forêt.

Contribution aux objectifs environnementaux de la Taxonomie européenne

En outre, les GFI CoeurForest, par la nature-même de leurs actifs forestiers et l'exigence du cahier des charges de leur gestion sylvicole contribuent substantiellement à plusieurs des six objectifs environnementaux de la Taxonomie européenne, notamment :

- l'objectif d'atténuation du changement climatique (rôle de puits de carbone des forêts) ;
- l'objectif d'adaptation au changement climatique (avec une gestion sylvicole intégrant la nécessité de rendre la forêt plus résiliente face au défi du changement climatique) ;
- la préservation de la biodiversité.

Dans une moindre mesure ou de façon indirecte, les GFI CoeurForest contribuent aux objectifs de protection de l'eau (participation de la forêt au cycle de l'eau), au contrôle de la pollution et à une transition vers une économie circulaire. Aussi les GFI CoeurForest chercheront-ils à être classés parmi les fonds dits « Article 9 » au sens du règlement européenne SFDR.

De même, les GFI CoeurForest chercheront à obtenir le Label Greenfin France Finance verte (déjà obtenu pour le premier GFI), témoignant de l'impact environnemental positif du GFI.

Enfin, il est à noter que SOGENIAL Immobilier est signataire de *Principles for Responsible Investment* (PRI) des Nations Unies.

2. LA SYLVICULTURE MELANGÉE À COUVERT CONTINU (SMCC)⁵

Une garantie solide pour la protection de l'écosystème forestier

La Sylviculture Mélangée à Couvert Continu (SMCC) se fonde notamment sur la multifonctionnalité des forêts qui fait référence aux nombreux services qu'elle rend à l'ensemble du Vivant.

Parmi ces nombreux services, dits écosystémiques, on trouve :

- la production de bois, baies, champignons, plantes aromatiques et médicinales ;
- la séquestration de CO₂ (dans la biomasse via la photosynthèse, dans les sols, dans la litière) ;
- la conservation de biodiversité (animale, végétale, micro-organique) ;
- la qualité et la stabilité (anti-érosion) des sols ;
- la participation au cycle de l'eau (la forêt capte, retient, filtre, redistribue l'eau) ;
- la régulation du climat (il fait plus frais et humide en forêt et dans ses alentours) ;
- les loisirs ;
- les services paysagers ;
- les services thérapeutiques, voire spirituels...

Multifonctionnalité

La SMCC s'inscrit résolument dans le principe de multifonctionnalité des forêts, développant dans un même peuplement forestier les réponses aux attentes du propriétaire et de la société, aussi bien écologiques, qu'économiques ou sociales.

La recherche d'une synergie entre économie et écologie est un trait fondamental de cette sylviculture.

Solution fondée sur la nature

La SMCC s'appuie en priorité sur les dynamiques naturelles des écosystèmes forestiers, tout en les orientant pour maintenir durablement une forêt capable de procurer une diversité de services écosystémiques et de soutien à ces services.

Objectifs poursuivis par la SMCC

Outre la multifonctionnalité dont le sylviculteur est gardien, avec l'aide de solutions fondées sur la Nature, la SMCC intègre également les objectifs suivants :

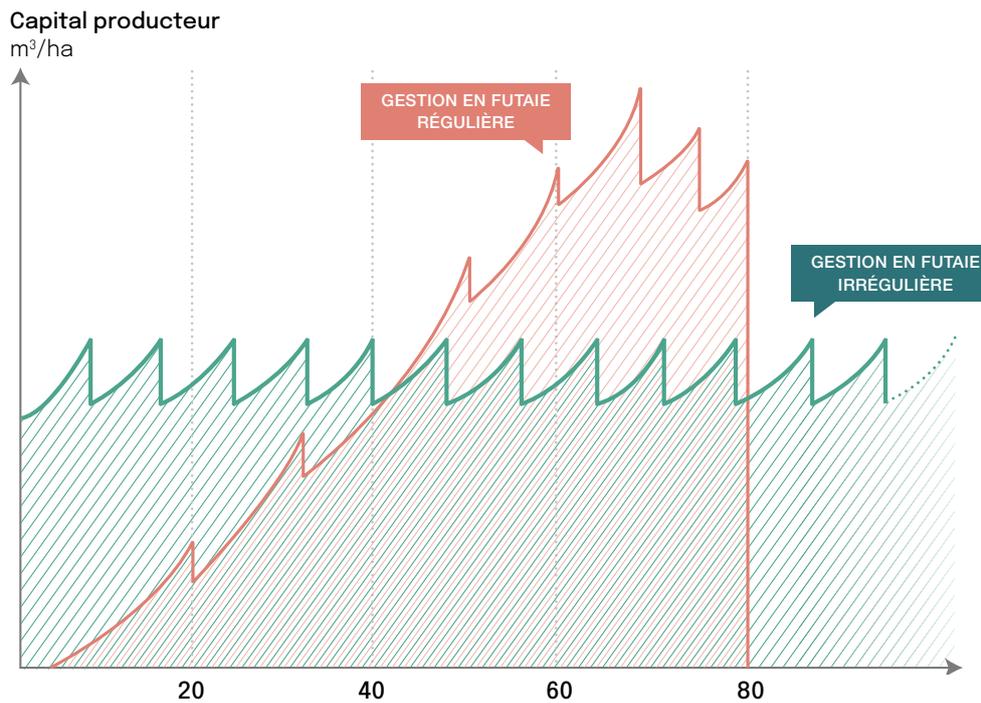
- valeur ajoutée et économie de moyens : la SMCC vise à produire des bois de la meilleure qualité possible, pour alimenter la filière bois avec un matériau renouvelable et aux qualités technologiques reconnues notamment pour la construction, ou l'isolation thermique. Pour le propriétaire, cette production de bois de valeur lui permet de maximiser ses revenus et réaliser des économies sur un ensemble de travaux forestiers (éviter les coûts de préparation du sol, de plantations massives...) ;
- continuité et amélioration du « capital bois producteur » sont assurées notamment par la recherche constante du bon état écologique du patrimoine forestier ;
- résilience et adaptabilité face aux changements climatiques : la SMCC s'appuie sur les qualités (écologiques, économiques, paysagères...) de chaque arbre au sein d'un peuplement : ainsi, en tout point de la forêt, les essences et les arbres jugés les plus résistants aux aléas climatiques (sécheresses, vents violents, gels...) sont privilégiés. De même, le renouvellement, naturel ou assisté, en continu dans le temps et réparti sur l'ensemble de la forêt, intrinsèque à la SMCC, permet de choisir les essences ou les provenances à favoriser, ou à implanter dans de multiples trouées.

⁵ Source : ASKAFOR, *Référentiel SMCC, Objectifs et Principes de la SMCC*
Voir <https://askafor.eu/wp-content/uploads/2021/09/REF-16p-FR.pdf>

La SMCC est aussi une sylviculture d'observation et d'ajustements, menée à l'échelle de chaque arbre, et qui évite, sauf en situation contrainte, les à-coups trop brutaux comme ceux pouvant conduire à des ruptures importantes du couvert forestier (coupes rases ou définitives...).

Ainsi, il n'y a aucune coupe rase planifiée dans les forêts gérées en SMCC. Celle-ci n'est justifiée comme outil de sylviculture, en SMCC, qu'en cas de force majeure, c'est-à-dire lorsqu'une parcelle forestière subit un problème phytosanitaire, une tempête, ou un incendie.

Illustration de l'évolution dans le temps du capital sur pied – Futaie régulière vs SMCC (futaie irrégulière)



3. PROTECTION ET DÉVELOPPEMENT DES SERVICES ECOSYSTÉMIQUES

Focus sur le monitoring et la méthodologie retenue

3.1. Le monitoring des actions sylvicoles

La méthode du contrôle

La sylviculture appliquée aux forêts des GFI CœurForest est basée sur une approche écosystémique et intégrée des peuplements forestiers.

Elle cherche à valoriser au mieux les processus naturels pour optimiser la production biologique, en la concentrant sur les arbres de meilleure qualité, sans perturbations brutales du milieu, par des interventions fréquentes et légères.

Sa mise en œuvre nécessite l'utilisation d'outils de suivi et de contrôle a posteriori de l'évolution de la forêt, pour ajuster la gestion.

Les GFI CœurForest ont donc décidé de mettre en place progressivement et faire vivre un réseau de placettes permanentes qu'il convient de mettre en place après analyse des forêts, détermination de la maille de points et du pas entre deux inventaires.

Aux origines de la méthode du contrôle

La Méthode du contrôle a été conçue par le forestier Adolphe GURNAUD (1825-1898) et mise en pratique par le suisse Henry BIOLLEY (1858-1939) dans les forêts du Val-de-Travers.

La Méthode du contrôle fut introduite en premier lieu à Couvet en 1890 ; c'est à juste titre que cette forêt communale est considérée comme le berceau du jardinage cultural contrôlé.

Ces méthodes de gestion par parcelles, basées sur le contrôle périodique par un inventaire, sont encore utilisées principalement dans les Jura suisse et français. Parallèlement, en Allemagne, les besoins de reconstitution des forêts après les catastrophes de la première moitié du XIX^{ème} siècle ont aussi fait apparaître l'idée d'une « forêt pérenne » (Möller, 1922), avec une vision intégrée mettant au centre de la réflexion économique le bon fonctionnement de l'écosystème forestier (dynamiques naturelles, perturbations légères...). Ces deux grands courants de pensée et leurs évolutions techniques ont préfiguré la gestion irrégulière, continue et proche de la nature, formalisée par la création du réseau Pro Silva en 1989, puis développée et mise en œuvre depuis.

3.2. Méthodologie retenue

La SMCC repose sur une multitude de critères sylvicoles, économiques et écologiques, mais s'affranchit de toute norme. Elle se caractérise en cela par une gestion pragmatique.

De ce fait, comme aucun seuil chiffré n'est à atteindre à la fin d'une période (comme par exemple l'équilibre surfacique des classes d'âge en futaie régulière), il est indispensable de se doter d'un outil de suivi de la gestion, afin qu'il puisse appréhender, dans les grandes lignes ou de manière plus fine, l'impact de la gestion menée sur le développement et l'évolution des peuplements.

Ce suivi peut se faire au niveau de la parcelle, ou bien au niveau d'un massif. Dans le cadre des plans de gestion des forêts des GFI CœurForest, le suivi de la gestion se fait au niveau du massif.

Type d'inventaire

Il existe plusieurs types d'inventaires (inventaire en plein, statistique et typologique). L'inventaire statistique présente un certain nombre d'avantages lors d'un suivi global à l'échelle d'un massif. Ce type d'inventaire permet de suivre de manière assez précise un certain nombre de variables et d'indicateurs dendrométriques, les caractéristiques des peuplements ainsi que la gestion pratiquée. Il permet de connaître l'évolution des peuplements et de la gestion qui leur est appliquée au moment de chaque révision d'aménagement, afin de valider ou réorienter les choix sylvicoles définis.

Stratification

L'objectif de cet inventaire est de suivre de manière périodique les peuplements qui seront convertis et gérés en SMCC. Cela nécessite, lors de l'implantation du réseau de placettes, d'exclure les parcelles ou zones qui ne seront pas traitées dans ce cadre-là, à savoir, notamment, les jeunes plantations. Cette stratification de l'inventaire a un double intérêt : non seulement le suivi se focalise uniquement sur les peuplements qui seront gérés en SMCC, mais cela permet également d'améliorer la précision des résultats de l'inventaire (NB : on comprend bien qu'inclure des zones totalement différentes en structure ou en objectif viendront notamment augmenter le coefficient de variation de nombreuses variables et les erreurs relatives).

Plan d'échantillonnage et choix du maillage

Le plan d'échantillonnage est la phase préparatoire à l'implantation des placettes sur le terrain. Il est fonction de la précision que l'on veut obtenir. Il existe plusieurs méthodes d'échantillonnage : échantillonnage aléatoire simple, systématique... L'échantillonnage systématique est celui qui est le plus souvent retenu en raison de son côté plus opérationnel sur le terrain. Le pas de la maille sera fonction du nombre de placettes voulues.

Choix du nombre de placettes

Une formule permet de calculer le nombre de placettes à implanter en fonction de l'erreur relative que l'on se fixe et du coefficient de variation des peuplements. L'expérience de la gestion et du suivi des peuplements montre que les coefficients de variation (sur le matériel sur pied) fluctuent en moyenne autour de 20 à 30%. En se fixant une erreur relative entre 5 et 6%, le nombre de placettes nécessaires et suffisantes varient entre 80 et 110 placettes par forêt.

Le plan d'échantillonnage est réalisé à partir du SIG, notamment pour la stratification, le choix de la maille, et l'exclusion des chemins et pistes. Une phase visuelle sur plan est également nécessaire afin d'affiner le nombre de placettes.

Une autre phase manuelle consiste à préparer le procès-verbal de cheminement pour chaque placette à installer (mesure des coordonnées en azimut et distance à partir de repère fixes et si possible immuables dans le temps).

Pour chaque forêt des GFI CoeurForest, le réseau de placettes permanentes pourra être mis en place de façon progressive dans le temps sur 3 à 5 ans environ (objectif non-garanti de façon à ne pas remettre en cause les capacités économiques des GFI à mettre en place le réseau de placettes et son suivi), afin d'en lisser le coût d'installation et de garder des marges de manœuvre pour en assurer l'auto-financement.

Type de placettes

Il existe les placettes dites temporaires et permanentes. Afin de se doter de la meilleure précision et d'éviter les biais ou incertitudes, le choix porte sur des placettes permanentes, qui sont matérialisées physiquement sur le terrain afin de pouvoir les retrouver lors de l'inventaire suivant (10 ans). Les mêmes individus seront mesurés et suivis.

Données-types suivies

Données dendrométriques :

- l'accroissement (gain de diamètre par espèce et par milieu) ;
- la régénération (densité de jeunes arbres selon les espèces et projection du peuplement forestier dans les 50 prochaines années) ;
- la structure (organisation spatiale des arbres d'un peuplement forestier) ;
- l'abroustissement (consommation de jeunes arbres par la faune sauvage) ;
- la qualité des tiges d'un point de vue économique et financier ;

Données naturalistes :

- la composition (mélange d'essences) ;
- le volume de bois mort au sol et debout (mort naturelle ou coupe des arbres avant qu'ils ne soient en état de dépérissement) ;
- la proportion de gros bois et très gros bois, abris spécifiques de biodiversité ;
- les dendro-micro-habitats (richesse des écosystèmes forestiers émanant des singularités des arbres).

Ces données-types permettent d'éclairer l'équipe de gestion sur la pertinence et l'efficacité des choix de gestion retenus et d'engager, le cas échéant, des actions correctives.

Elles permettront également de suivre de façon fine l'accroissement et donc aussi l'évolution du stock de carbone, notamment lors de la mise en place éventuelle de projets Label Bas Carbone.

A noter que la conversion à la SMCC d'une forêt pourrait, à moyen terme, faire l'objet d'une validation comme méthodologie éligible à la conception de projet Label Bas Carbone.

Enfin, le réseau de placettes permanentes et les données naturalistes qui y seront relevées et donc suivies dans le temps permettront le diagnostic et la mise en œuvre de projets destinés à préserver la biodiversité dans les forêts des GFI. Ces projets pourraient être inclus dans des projets Label Bas Carbone (en tant que co-bénéfice), ou autres, en vue de la réception d'un paiement pour service écosystémique.

3.3. L'analyse des données d'inventaire

L'organisation des GFI CœurForest doit assurer aux associés un niveau de contrôle de gestion élevé et sécurisant. Ainsi, la gouvernance se repose sur un Conseil de surveillance, un Commissaire aux comptes, un Dépositaire, un (des)Expert(s) forestier(s) indépendant(s), pour les valorisations des actifs, et un Conseil scientifique, qui sont autant de garde-fous pour les investisseurs.

Aussi, pour le contrôle des données d'inventaire, les GFI CœurForest souhaiteraient maintenir ce niveau d'expertise. C'est pourquoi, dans un premier temps, ce sera l'équipe de gestion des GFI CœurForest qui assurera la mise en place du réseau de placettes permanentes et le suivi des données d'inventaire. L'équipe de gestion cherchera dans le temps à s'appuyer sur le ou les partenaires les plus pertinents, experts en matière de SMCC, pour réaliser un suivi des données recueillies, voire un contrôle de l'analyse de ces données.

SIGNATURES

Nous nous engageons à respecter les principes, objectifs et méthodologies définis dans la présente Charte de gestion des forêts des GFI CoeurForest. Nous nous engageons également à respecter le droit du travail en vigueur ainsi que les Droits de l'Homme.

Pour la Société de gestion de portefeuille, SOGENIAL IMMOBILIER

M. Jean-Marie SOUCLIER, Président

M. Jean-Philippe ROUX, gérant des actifs forestiers

M. xxxxxxxx xxxxxxxxxx, Directeur RSE/ESG

Pour le gestionnaire forestier, xxxxxxxx xxxxxxxxxx

M. Yyyyyyyyy YYYYYYYYYY, Expert forestier, Gérant